



Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le jeudi, 7 mars 2024 à 18.00 heures.**

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de la séance du Comité du 30 novembre 2023 – Approbation.
2. Personnel :
 - 2.1. Création d'un poste du groupe de traitement B1, à tâche complète et à durée indéterminée, dans le cadre de la délégation éventuelle de certaines tâches du receveur, en cas de besoin – Décision.
 - 2.2. Création d'un poste de salarié manuel, de carrière E, à tâche complète et à durée indéterminée – Décision.
 - 2.3. Création d'un poste de salarié manuel, de carrière E, à tâche complète et à durée indéterminée, dans le cadre du remplacement du mécanicien responsable allant en retraite – Décision.
 - 2.4. Indemnité à allouer aux étudiants-stagiaires qui effectuent leur stage auprès du SICONA Sud-Ouest – Adaptation d'une décision du 21 mars 2023 consolidation d'anciennes décisions.
3. Construction de l'annexe au CBIO, devis supplémentaire – Décision.
4. Finances :
 - 4.1. Création, respectivement modification de certains tarifs à appliquer lors de la facturation des prestations fournies par le syndicat – Décision.
 - 4.2. Plan pluriannuel de financement initial 2024 – Présentation du document tel qu'il a été préparé par les services du SICONA Sud-Ouest, en conformité avec les dispositions légales afférentes, sur base des chiffres financiers récents.
 - 4.3. Valeur nette du SICONA-Ouest, pour 2022– Arrêté en ce qui concerne le montant en vertu des statuts (art. 7.1.3.).
5. Nouvelle fixation des indemnités à allouer aux membres du bureau et des jetons à allouer aux membres du comité – Décision.
6. Contrats, conventions et transactions immobilières :
 - 6.1. Convention de co-financement étatique relative au projet de « mise en œuvre de mesures dans les zones Natura 2000 sur le territoire des communes membres du SICONA-Sud-Ouest et SICONA-Centre » – Approbation.
 - 6.2. Actes notariés relatifs à l'acquisition de fonds situés dans les communes de Garnich, Section -A- de Kahler et de Kehlen, section -C- de Nospelt, aux fins de création et de conservation d'habitats et de leurs communautés d'espèces – Approbation.
 - 6.3. Convention entre le SICONA Sud-Ouest et la coopérative « Wëllplanzesom Lëtzebuerg », concernant les modalités de collaboration dans le cadre du projet, du même nom – Décision.

- 6.4. Convention entre le SICONA Sud-Ouest et la coopérative « Wëllplanzasom Lëtzebuerg », concernant les modalités de de cession de machines es et équipements spécifiques à la coopérative – Décision.
- 6.5. Convention dans le cadre du projet « *Natur genéissen, Mir iesse regional, bio a fair* » avec un exploitant – Approbation.
- 6.6. Contrat d'extensification – Approbation.

7. Divers.

Bertrange, le 19 février 2024

Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,

(s.) Marc BISSEN

Le secrétaire,

(s.) Claude ELSÉN

Remarques:

1. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection en la Mairie de Dippach, 11, rue de l'Eglise à Schouweiler. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
2. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**